

L'an deux mille vingt-six, le deux du mois d'avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'AOUSTE-SUR-SYE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme Sylvie CAUMETTE, Maire**.

**Date de convocation du conseil municipal : 29/03/2026**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **23**

Nombre de membres présents : **22**

Nombre de membres qui ont pris part au vote : **23**

**Secrétaire de séance : Christine GORY**

**Présents : CAUMETTE Sylvie, BARNIER Eric, AUDINOT Sylvie, GUILLUY Alexandre, GUYON Jessica, TRON Frédéric, BODNAR Julie, COSIO Jean-Louis, GORY Christine, THEVENET Guillaume, CREN Solène, MERIEAU Thierry, DRAN Christine, HUYGHE Philippe, AMAURY Salima, LAMANTIA Frédéric, SCHWENGLER Sophie, BECHET Hélène, CHOUPAS Sébastien, CHEVALIER Elise, GUIER Serge, ETROY Fabrice.**

**Absente excusée : Carole HUNOLD.**

**Absents : néant**

**Pouvoir : Carole HUNOLD donne pouvoir à GUIER Serge.**

<b><u>N° d'ordre</u></b>	<b><u>Objet</u></b>
2026_04_01	Création des commissions municipales
2026_04_02	Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du C.C.A.S. et désignation de ses membres élus
2026_04_03	Désignation des délégués au Comité Syndical Territoire d'Energie
2026_04_04	Désignation des délégués du Comité Syndical du Syndicat Départemental de Télévision
2026_04_05	Désignation des délégués au Syndicat des Eaux (S.M.P.A.S.)
2026_04_06	Désignation du délégué au C.N.A.S.
2026_04_07	Désignation du délégué à l'association Vivre à Fontlaure
2026_04_08	Désignation d'un délégué auprès de la Fédération Nationale des Communes Forestières de France
2026_04_09	Désignation d'un délégué auprès de l'association « Les Balcons de la Drôme »
2026_04_10	Désignation de délégués auprès de l'association Biovallée

***La communication au public***

*Toute personne physique ou morale a le droit de demander communication des procès-verbaux du conseil municipal (le droit d'accès aux « procès-verbaux » s'étend également aux délibérations elles-mêmes et à toutes les pièces annexées aux procès-verbaux), des budgets et des comptes de la commune et des arrêtés municipaux, et les publier sous sa responsabilité.*

*Cette communication peut s'opérer :*

- par consultation gratuite sur place, à condition que la préservation du document le permette ;
- par la délivrance d'une copie aux frais du requérant ;
- par courrier électronique.

**Article L2121-25 du CGCT - Modifié par Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - art. 4**

*Dans un délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.*

*Conformément à l'article 40 de l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, ces dispositions entrent en vigueur le 1er juillet 2022.*